

GRUPE DU PORTE-PAROLE
SPRECHERGRUPPE
GRUPPO DEL PORTAVOCE
BUREAU VAN DE WOORDVOERDER
SPOKESMAN'S GROUP

NOTE D'INFORMATION • INFORMATISCHE AUFZEICHNUNG
NOTA D'INFORMAZIONE • TER DOCUMENTATIE • INFORMATION MEMO

Bruxelles, juillet 1972

NO ENGLISH

L'EMPLOI ET LE CHOMAGE DES JEUNES

Sur invitation du Conseil, la Commission a rédigé un document dans lequel elle formule ses conclusions et suggestions en matière d'emploi et de chômage des jeunes.

Si, en effet, dans certains pays de la Communauté, tels l'Allemagne et le Luxembourg, l'emploi des jeunes travailleurs ne pose qu'exceptionnellement des problèmes, il n'en va pas de même partout. Ainsi, des difficultés aiguës se sont manifestées en Belgique, en France et aux Pays-Bas; elles ont été ou pourront être résolues par la mise en oeuvre de mesures diversifiées. Par contre, en Italie, le chômage des jeunes revêt un caractère particulièrement préoccupant du fait de l'accentuation progressive du phénomène, de son extension actuelle, de ses aspects sectoriels et régionaux et aussi en raison du faible niveau de formation générale qui ne permet pas une formation professionnelle poussée.

Si les solutions à rechercher se situent principalement aux niveaux de l'orientation, de la formation et de la réadaptation professionnelles, elles se rattachent néanmoins aux décisions à prendre dans le cadre des politiques économiques générales qui conditionnent le rythme de la croissance dont dépend l'emploi optimal de la population active. Autrement dit, les problèmes d'emploi des jeunes ne peuvent être résolus que dans le cadre d'une politique générale de l'emploi.

Assurer le plein et meilleur emploi des jeunes, estime la Commission, requiert le renforcement des efforts :

1. Dans le domaine de l'orientation et de la formation professionnelles :

- information des jeunes et des familles;
- développement, meilleure répartition géographique et adaptation permanente des enseignements général et professionnel et des autres moyens de formation, compte tenu de l'évolution des besoins;
- accroissement sensible du nombre de centres de formation professionnelle pour adultes mis à la disposition des jeunes - manœuvres, chômeurs, inadaptés-; élargissement de l'éventail des métiers qui y sont enseignés, surtout à destination des jeunes travailleuses;
- intégration dans les programmes de dernière année de l'enseignement de stages dans l'entreprise; création d'emplois à temps partiels permettant l'insertion progressive des jeunes dans le monde du travail;

2. Dans le domaine de l'accès à l'emploi :

- recherche des moyens de revaloriser certains emplois sur le plan du prestige du métier, des conditions de travail et de la rémunération;
- mise en place, au sein des services de l'emploi, de sections et de personnel spécialisés chargés de traiter les problèmes des jeunes;
- promotion d'initiatives spéciales en faveur de catégories moins favorisées, tels que jeunes agriculteurs, jeunes migrants et fils de migrants, jeunes handicapés physiques et mentaux;

3. Dans le domaine des aides diverses pour faciliter l'emploi :

- mise à jour de certaines dispositions législatives protectrices du travail des jeunes qui tendent à se périmérer du fait du progrès technique et peuvent constituer un handicap à l'embauche;
- aides aux migrations internes dans le cadre des mesures d'accompagnement des politiques industrielles et régionales concernant, par exemple, le logement et l'accueil des jeunes ainsi que leur formation;
- aides financières accordées aux jeunes chômeurs à la recherche d'un premier emploi.

* * *

La Commission apprécie les efforts des Etats dans ce domaine mais elle pense qu'il est de l'intérêt de tous que les réalisations de chacun soient mieux connues et que l'on recherche en commun les meilleurs moyens à mettre en oeuvre et les améliorations à apporter aux actions en cours pour résoudre les problèmes.

A cet effet, elle est prête à favoriser et faciliter l'examen, avec les administrations nationales, des problèmes les plus urgents et les plus importants et les éventuelles actions communautaires. A cet égard, elle évoque les échanges d'informations et d'expériences dans le domaine de l'orientation professionnelle et des services de main-d'oeuvre qu'elle a pu développer avec les administrations compétentes.

Parmi les suggestions formulées, la Commission attache une importance prioritaire aux possibilités de faciliter la transition entre l'école et la vie au travail notamment par l'organisation de stages dans les entreprises.

La Commission rappelle enfin que la plupart des aides susceptibles de faire l'objet d'un concours du Fonds social européen, telles qu'elles ont été définies dans le règlement n° 2397/71 du Conseil du 8/11/1971, se prêtent à soutenir financièrement des actions de formation menées en faveur des jeunes travailleurs. Certaines aides d'ailleurs, et notamment celles relatives aux dépenses pour les prestations reçues dans les services d'accueil, d'information et d'orientation, ou dans des foyers accueillant les jeunes contraints de quitter leur domicile familial afin d'exercer une activité professionnelle, visent spécifiquement les jeunes travailleurs.

La Commission est d'ores et déjà prête à examiner des projets d'opérations qui lui seraient soumis dans le cadre de la mise en oeuvre de l'art.5 de la décision prise par le Conseil le 1/2/1971 et de l'art.1 du règlement d'application n° 2396/71.

Arbeitslosenquoten nach Altersgruppen und Geschlecht
 (Personen, die erklärt haben, arbeitslos zu sein,
 in % der Arbeitskräfte gleichen Alters und Geschlecht)

Taux de chômage par groupe d'âge et par sexe
 (personnes ayant déclaré être en chômage
 par rapport aux forces de travail de même âge et sexe)

Altersgruppen Groupes d'âge	Deutschland (BR)			France			Italia			Nederland			Belgique/België			Luxembourg		
	T	M	F	T	M	F	T	M	F	T	M	F	T	M	F	T	M	F
	14 - 19	0,5	(0,7)	(0,4)	5,6	3,4	8,8	10,2	10,1	10,2	1,5	1,0	2,0
20 - 24	0,4	(0,3)	(0,4)	3,1	2,6	3,7	8,5	7,2	7,7	1,3	0,8	1,8
25 - 29	0,3	(0,3)	(0,4)	1,6	1,5	1,8	3,5	3,4	3,4	1,0	0,7	1,4
30 - 34	0,3	0,2	(0,4)	1,2	0,8	2,2	1,8	1,4	1,5	0,6	0,3	1,2
35 - 39	0,3	0,2	(0,5)	1,3	0,9	2,2	1,6	1,4	1,5	0,6	0,4	1,2
40 - 44	0,2	(0,2)	(0,4)	1,2	0,9	1,8	1,2	1,4	1,3	0,5	0,3	0,8
45 - 49	0,3	(0,2)	(0,3)	1,3	1,0	2,0	1,3	1,2	1,3	0,7	0,5	1,5
50 - 54	0,3	(0,3)	(0,3)	1,6	1,4	1,9	0,9	1,4	1,3	0,6	0,4	1,5
55 - 59	0,4	(0,3)	(0,5)	2,0	1,8	2,2	0,4	1,4	1,2	1,4	1,2	2,6
60 - 64	0,4	(0,4)	•	2,8	2,5	3,4	•	0,7	0,6	1,7	1,9	0,4
65 +	•	•	•	1,3	1,0	1,9	•	0,4	0,4	1,2	1,5	•
Insgesamt Total	0,3	0,3	0,4	2,0	1,5	2,8	3,7	2,5	2,9	0,9	0,7	1,5

Arbeitslose Personen, die schon vorher gearbeitet haben,
nach Altersgruppen und Geschlecht

Personnes en chômage, dont personnes ayant déjà travaillé précédemment,
par groupe d'âge et par sexe

	Deutschland (BR)			France			Italia			Nederland			Belgique/België			Luxembourg				
	T	M	F	T	M	F	T	M	F	T	M	F	T	M	F	T	M	F		
Personen, die erklärt haben, arbeitslos zu sein Personnes ayant déclaré être en chômage																				
14 - 19	8,4	(8,5)	(8,3)	16,3	12,2	20,1	26,0	22,8	31,8	5,6	10,2	
20 - 24	12,3	(10,2)	(15,1)	21,2	19,0	23,2	29,8	25,5	37,9	12,5	25,6	
25 - 34	23,3	24,0	22,4	16,3	17,7	14,2	19,2	20,8	16,0	17,9	22,8	
35 - 44	25,4	20,4	22,8	14,8	15,1	14,5	12,1	14,1	8,3	13,3	15,2	
45 - 54	16,2	16,0	17,3	14,4	15,7	13,2	8,6	10,3	5,5	12,8	15,6	
55 - 59	9,3	(9,0)	(9,6)	7,1	8,8	5,7	3,3	4,8	0,5	15,5	9,5	
60 - 64	8,6	(11,6)	..	8,8	10,3	7,4	0,9	1,3	19,0	0,5	
65 +	1,2	1,3	1,2	0,1	0,2	3,3	
dar. : und bereits gearbeitet haben dont : et ayant déjà travaillé																				
14 - 19	(7,1)	(7,4)	..	9,3	6,7	11,8	9,4	7,9	14,1	4,6	6,3
20 - 24	12,5	(10,6)	(15,1)	18,7	17,2	20,2	18,4	16,1	25,5	8,9	23,1
25 - 34	23,2	23,3	23,1	17,0	17,5	16,4	23,9	24,3	22,5	16,9	25,9
35 - 44	22,2	21,0	23,7	17,1	17,2	16,9	22,9	23,5	20,9	14,5	16,7
45 - 54	16,1	15,2	(17,7)	17,3	18,0	16,5	16,9	17,3	15,5	14,0	16,4
55 - 59	9,4	(9,4)	(9,4)	8,5	10,1	7,0	6,6	8,2	1,5	16,9	10,8
60 - 64	8,9	(12,2)	..	10,6	11,8	9,5	1,7	2,3	20,7	0,6
65 +	1,5	1,5	1,5	0,2	0,3	3,6

74-